

PLU d'Escalquens : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 19 mars 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Escalquens (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 24 avril 2025. Il délimite 89 zones, dont 66 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 19 mars 2026.

- Le PLU d'Escalquens s'applique dans sa version du 24 avril 2025 ; nous publions 51 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 89 zones : 66 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 14 agricoles (A) et 7 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Escalquens occupe le rang 45 par le nombre de zones délimitées : 49 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 311 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Escalquens depuis 2013, pour 858 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	89 zones
Zones urbaines (U)	66 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	14 zones
Zones naturelles (N)	7 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	ESCALQUENS
Version du	24 avril 2025
Partition GPU	DU_31169
Règlement officiel (PDF)	https://data.geoport.fr/annexes/gpu/documents/DU_31169/1acc6dacf5903e922ab9f49cc975b9c7/31169_reglement_20250424.pdf
Règles extraites	51 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Escalquens

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques météorologiques détaillés par la circulaire n° JORF LEX 000054100685 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes n'est pas anormale.
L'arrêté sur Légifrance	

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLU-i, PSNV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Ejalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.ign.fr/1-haute-garonne/escalquens-31169>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pour un terrain. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Escalquens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Risque industriel, Rupture de barrage
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	23 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	1er juillet 2022
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	2 plans
Risques couverts par ces plans	Inondation, Mouvement de terrain
Plans de prévention des risques technologiques approuvés	1 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UL, Ud, Ud-1, Ue, Ue-a, Ug, Ui, Um, Upv, Uq, Uq-v, Us-0, Us-1, Us-2
Nomenclature des zones à urbaniser	AU0, AU1

Situation administrative

Code INSEE	31169
Code postal	31750
Intercommunalité	CA du Sicoval
Département	Haute-Garonne
Région	Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	89 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	89 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	89 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Belberaud (2,3 km)	26 zones
Auzielle (2,7 km)	26 zones
Odars (3,2 km)	19 zones
Labège (3,4 km)	56 zones
Pompertuzat (3,8 km)	31 zones
Pécharieu (3,9 km)	43 zones
Castanet-Tolosan (3,9 km)	73 zones
Lauzerville (4,3 km)	21 zones
Deyme (4,4 km)	28 zones
Montlaur (4,6 km)	44 zones
Auzeville-Tolosane (5,2 km)	37 zones
Donneville (5,3 km)	31 zones
Fourquevaux (6,1 km)	24 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/escalquens-31169>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU d'Escalquens : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Ramonville-Saint-Agne (6,6 km)	74 zones
Mervilla (6,6 km)	14 zones
Rebigue (6,8 km)	43 zones
Corronsac (7,4 km)	28 zones
Montbrun-Lauragais (7,6 km)	23 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/escalquens-31169>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.